

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry

Enquête publique sur les projets d'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** de la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry, d'**abrogation des deux Cartes Communales** en vigueur de Cléré-du-Bois et Le Tranger, de la **suppression de plans d'alignement** (servitude EL7) sur la commune de Châtillon-sur-Indre, de la création de **six périmètres délimités des abords** autour des monuments classés et inscrits sur les communes de Châtillon-sur-Indre, Clion-sur-Indre, Le Tranger et Palluau-sur-Indre

Par arrêté N° 01 du 21 avril 2026

Le Président de la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les projets d'élaboration du PLUi de la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry, d'abrogation des deux Cartes Communales en vigueur de Cléré-du-Bois et Le Tranger, de suppression de plans d'alignement sur la commune de Châtillon-sur-Indre, de création de six périmètres délimités des abords autour des monuments classés et inscrits sur les communes de Châtillon-sur-Indre, Clion-sur-Indre, LeTranger et Palluau-sur-Indre.

A cet effet, Monsieur Lionel LALEVEE, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de Limoges, et Monsieur Benoit MICHEL en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera au siège de la communauté de communes à Châtillon-sur-Indre, 1 rue Maurice Davailon, pour une durée de 32 jours consécutifs, du 18 mai au 18 juin 2026 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public au siège de la communauté de communes à Châtillon-sur-Indre :

- le lundi 18 mai, de 9 heures à 12 heures ;
- le mardi 26 mai, de 14 heures à 17 heures ;
- le mercredi 3 juin, de 14 heures à 17 heures ;
- le jeudi 11 juin, de 9 heures à 12 heures ;
- le jeudi 18 juin, 14 heures à 17 heures.

Le dossier de PLUi comprend une évaluation environnementale. Les dossiers peuvent être consultés sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/7296>

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations et ses contributions sur le registre d'enquête disponible au siège de la communauté de communes à Châtillon-sur-Indre, aux jours et heures habituels d'ouverture ou les adresser au commissaire enquêteur :

- par écrit : communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry, 1 rue Maurice Davailon, 36700 Châtillon-sur-Indre ;
- par mail : [enquete-publique-7296@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7296@registre-dematerialise.fr)

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry et consultables sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/7296>

Au terme de l'enquête, les dossiers d'élaboration du PLUi, d'abrogation de deux Cartes Communales, et de suppression de plans d'alignement, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints aux dossiers, des observations, des contributions du public et du rapport du commissaire enquêteur, seront adoptés par la communauté de communes.

Au terme de l'enquête, le dossier de suppression de plans d'alignement sur la commune de Châtillon-sur-Indre, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations, des contributions du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera adopté par la commune de Châtillon-sur-Indre.